



## BAGHERA

Version 3 / F  
102000011502

1/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial BAGHERA  
Code du produit (UVP) 06472826

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.  
Bayer CropScience  
16, rue Jean Marie Leclair  
69009 Lyon  
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25  
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N Dangereux pour l'environnement, R50/53  
R66

##### Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

N Dangereux pour l'environnement, R50/53  
R66

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Diclofop-méthyl
- Fénoxaprop-P-éthyl

Symbole(s)



N Dangereux pour l'environnement

**BAGHERA**Version 3 / F  
102000011502

2/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

|  |  |
|--|--|
| Phrase(s) R  |  |
| R50/53   | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R66  | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |
| Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Contient Diclofop-méthyl, Fénoxaprop-P-éthyl, 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthyl-isothiazol-3-one. Peut déclencher une réaction allergique. |  |
| Phrase(s) S  |  |
| S35  | Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.                            |
| S57  | Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.   |

**2.3 Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****Nature chimique**

Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse) (EW)

Diclofop-méthyl/Fénoxaprop-p-éthyl/Méfenpyr-diéthyl 250:20:40 g/l

**Composants dangereux**

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom                       | No.-CAS /<br>No.-CE     | Classification              |  | Concentration<br>[%] |
|---------------------------|-------------------------|-----------------------------|--|----------------------|
|                           |                         | Directive 67/548/CEE        | Règlement (CE) No<br>1272/2008   |                      |
| Diclofop-méthyl           | 51338-27-3<br>257-141-8 | Xn; R22<br>R43<br>N; R50/53 | Acute Tox. 4, H302<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1,<br>H400<br>Aquatic Chronic 1,<br>H410 | 22,73                |
| Fénoxaprop-P-éthyl        | 71283-80-2              | Xi; R43<br>N; R50           | Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1,<br>H400   | 1,82                 |
| Mefenpyr-diethyl          | 135590-91-9             | Non classé                  | Non classé   | 3,64                 |
| Isotridecanol<br>éthoxylé | 9043-30-5               | Xn; R22<br>Xi; R41          | Acute Tox. 4, H302<br>Eye Dam. 1, H318   | > 1,00 - < 25,00     |

**BAGHERA**Version 3 / F  
102000011502

3/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

|  |                         |  |   |                    |
|--|-------------------------|--|---|--------------------|
| Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  | 64742-94-5<br>265-198-5 | Xn; R65<br>R66<br>N; R51/53                | Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Chronic 2,<br>H411   | > 1,00 - < 25,00   |
| Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one | 55965-84-9              | T; R23/24/25<br>C; R34<br>R43<br>N; R50/53 | Acute Tox. 3, H331<br>Acute Tox. 3, H311<br>Acute Tox. 3, H301<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1,<br>H400<br>Aquatic Chronic 1,<br>H410 | >= 0,0015 - < 0,06 |
| Glycérine  | 56-81-5<br>200-289-5    | Non classé                                 | Non classé  | > 1,00             |

**Autres informations**

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Ingestion**

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Collapsus de la pression artérielle, Toux, Insuffisance respiratoire, Troubles digestifs, Convulsions, Tachycardie

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**



## BAGHERA

Version 3 / F  
102000011502

4/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

### Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

Une diurèse alcaline forcée et une hémodialyse peuvent être envisagées.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Acide chlorhydrique (HCl)

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

**BAGHERA**Version 3 / F  
102000011502

5/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur original.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Éviter une exposition directe au soleil.

Protéger du gel.

**Précautions pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié**

Coex EVOH (1000L IBC)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

| Composants              | No.-CAS     | Valeur limite d'exposition        | Mise à jour | Base      |
|-------------------------|-------------|-----------------------------------|-------------|-----------|
| Diclofop-méthyl         | 51338-27-3  | 0,1 mg/m <sup>3</sup><br>(TWA)    |             | OES BCS*  |
| Fénoxaprop-P-éthyl      | 71283-80-2  | 2,6 mg/m <sup>3</sup><br>(TWA)    |             | OES BCS*  |
| Mefenpyr-diéthyl        | 135590-91-9 | 10 mg/m <sup>3</sup><br>(OES BCS) |             | OES BCS*  |
| Glycérine<br>(Aérosol.) | 56-81-5     | 10 mg/m <sup>3</sup><br>(VME)     | 01 2008     | INRS (FR) |

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se



## BAGHERA

Version 3 / F  
102000011502

6/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Protection respiratoire           | Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).<br>Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires. |
| Protection des mains              | Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.  |
| Protection des yeux               | Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).  |
| Protection de la peau et du corps | Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6.<br>Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.<br>Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.  |

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Forme                             | Liquide                                   |
| Couleur                           | blanc à beige                             |
| Odeur                             | aromatique                                |
| pH                                | 8,0 - 8,7 à 10 % (23 °C) (eau désionisée) |
| Point d'éclair                    | > 100 °C                                  |
| Température d'auto-inflammabilité | env. 435 °C                               |
| Densité                           | env. 1,10 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C       |



## BAGHERA

Version 3 / F  
102000011502

7/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

|                        |  |
|------------------------|--|
| Hydrosolubilité        | à 20 °C<br>émulsionnable                   |
| Viscosité, cinématique | 265 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C             |
| Sensibilité aux chocs  | non sensible aux chocs                     |
| Propriétés comburantes | Le produit n'est pas comburant             |
| Explosivité            | Non-explosif<br>92/69/CEE, A.14 / OCDE 113 |

### 9.2 Autres données

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

#### Décomposition thermique

> 200 °C Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

|  |  |
|--|--|
| Toxicité aiguë par voie orale          | DL50 (rat) > 3.150 mg/kg<br>Le test a été réalisé avec une formulation similaire.  |
| Toxicité aiguë par inhalation          | CL50 (rat) > 4,06 mg/l<br>Durée d'exposition: 4 h<br>Concentration atmosphérique maximale atteinte.<br>Produit testé sous forme d'aérosol respirable.<br>Le test a été réalisé avec une formulation similaire. |
| Toxicité aiguë par pénétration cutanée | DL50 (rat) > 5.000 mg/kg<br>Le test a été réalisé avec une formulation similaire.  |



## BAGHERA

Version 3 / F  
102000011502

8/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Irritation de la peau | Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)<br>Le test a été réalisé avec une formulation similaire.<br>Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations de la peau. |
| Irritation des yeux   | Pas d'irritation des yeux (lapin)<br>Le test a été réalisé avec une formulation similaire.  |
| Sensibilisation       | Non sensibilisant. (cochon d'Inde)<br>OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler<br>Le test a été réalisé avec une formulation similaire.   |

### Evaluation de la toxicité à dose répétée

Diclofop-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué lors d'études expérimentales menées chez les souris une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : reins.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

### Evaluation de la mutagénèse

Diclofop-méthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Diclofop-méthyl : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : foie. Les tumeurs observées avec Diclofop-méthyl ont été provoquées par la prolifération des peroxisomes. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

Fénoxaprop-P-éthyl cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors d'une étude chronique par voie orale chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs du foie chez le souri à des doses fortes. Fénoxaprop-P-éthyl cause des tumeurs par prolifération des peroxisomes. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Diclofop-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Des expérimentations sur animaux n'ont pas mis en évidence d'effet toxique sur la reproduction.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.



**BAGHERA**Version 3 / F  
102000011502

9/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

## Evaluation de la toxicité pour le développement

Diclofop-méthyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Diclofop-méthyl sont liés à la toxicité maternelle.

Pas d'indications d'effets toxiques sur le développement dans les études animales.

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 0,88 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité des plantes aquatiques CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*) 3,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité Difficilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation Non applicable pour ce mélange.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol Non applicable pour ce mélange.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

**12.6 Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire  
Pas d'autre effet à signaler.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le

**BAGHERA**Version 3 / F  
102000011502

10/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADN**

|  |  |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>3082</b>  |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DICLOFOP-METHYL/SOLVANT NAPHTHA (PETROLEUM) AROMATIQUE LOURD SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport    | 9  |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III  |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI  |
| Code danger                                | 90   |
| Code tunnel                                | E  |

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

|   |   |
|---|---|
| 14.1 Numéro ONU                         | <b>3082</b>   |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DICLOFOP-METHYL/SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport | 9   |
| 14.4 Groupe d'emballage                 | III   |
| 14.5 Polluant marin                     | OUI   |

**IATA**

|  |  |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>3082</b>  |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DICLOFOP-METHYL/SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC SOLUTION ) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport    | 9  |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III  |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI  |

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**



## BAGHERA

Version 3 / F  
102000011502

11/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

|           |  |
|-----------|--|
| R22       | Nocif en cas d'ingestion.  |
| R23/24/25 | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.   |
| R34       | Provoque des brûlures.   |
| R41       | Risque de lésions oculaires graves.  |
| R43       | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.   |
| R50       | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| R50/53    | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R51/53    | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.      |
| R65       | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.   |
| R66       | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

|      |                             |
|------|-----------------------------|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.   |



## BAGHERA

Version 3 / F  
102000011502

12/12

Date de révision: 19.11.2012  
Date d'impression: 19.11.2012

|      |   |
|------|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.     |
| H311 | Toxique par contact cutané.   |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.                       |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves.  |
| H331 | Toxique par inhalation.   |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.